

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi ;

VU l'avis du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en date du 20 mai 1970 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 22 juin 1970 ;

VU les lettres en date du 31 décembre 1969 de M. Jules MALAFOSSE et du 11 mars 1971 de Mme Vve Paul MALAFOSSE, de MM. Marcel, Jean-Claude, Christian MALAFOSSE et de Mlle Charlotte MALAFOSSE par lesquelles ces derniers donnent en qualité de propriétaires leur accord au classement des vestiges ci-après désignés ;

A R R Ê T É :

Article 1er. - Sont classés parmi les Monuments Historiques les vestiges de la chapelle de Saint-Salvy situés dans la parcelle n° 43, lieudit "Aire de Raymond", section C du plan cadastral de la commune de CESSERAS (Hérault).

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune de CESSERAS et aux propriétaires : M. Jules MALAFOSSE, domicilié à CESSERAS (Hérault), Mme Vve Paul MALAFOSSE, MM. Marcel, Jean-Claude, Christian MALAFOSSE et Mlle Charlotte MALAFOSSE, domiciliés à BELVEZE-DU-RAZES (Aude), qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 septembre 1971

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil, Chef du
Bureau des Fouilles et Antiquités,

Pour le Ministre et par délégation
le Directeur de l'Architecture

Signé : Michel DENIEUL

Barant
J. GAZAGNES

Département :
HERAULT

Commune :
CESSERAS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

